

Renseignements auprès du service municipal de l'éducation :
01 60 37 73 88

Pour rester informés sur la mise en place de la réforme
des rythmes scolaires à Noisiel : www.ville-noisiel.fr



*Exemples d'ateliers
menés dans le cadre
du P.E.L :
freesbee, échecs ou
encore radio.*



SERVICE COMMUNICATION - MAIRIE DE NOISIEL



Mise en place des nouveaux rythmes scolaires

MAI 2013

Madame, Monsieur,

La Municipalité de Noisiel, dans l'intérêt des enfants, s'est prononcée en faveur de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, dès la rentrée de septembre 2013, selon les modalités suivantes :

⇒ **le mercredi matin est la demi-journée d'enseignement retenue**, cette option ayant recueilli une très large majorité (75%) d'opinions favorables auprès des parents.

⇒ les horaires pour les apprentissages scolaires seront les suivants :
- matin : **8 h 30 à 11 h 30**, ainsi que le mercredi ;
- après-midi : **13 h 30 à 15 h 45**.

À compter de 15 h 45, la mise en œuvre du **Projet éducatif de territoire** se déclinera de la sorte :

⇒ **deux jours par semaine, de 15 h 45 à 17 h 15**, tous les enfants scolarisés auront la possibilité d'accéder gratuitement à divers ateliers : culturels, sportifs, scientifiques.

Dès 17 h 15, les enfants pourront, s'ils sont inscrits, se rendre à l'accueil périscolaire du soir, selon une tarification dégressive basée sur le quotient familial.

⇒ les deux autres jours de la semaine, à partir de 15 h 45, les enfants, s'ils sont inscrits, auront la possibilité d'accéder :

- aux études dirigées,
- à l'accueil périscolaire,

selon une tarification dégressive basée sur le quotient familial.

La mise en place de ces nouveaux rythmes nécessitera obligatoirement des aménagements progressifs et des ajustements. Actuellement, un groupe de travail, composé de représentants de parents d'élèves élus, d'enseignants et de personnels des services municipaux œuvre pour la réussite de ce projet dans notre commune.

Dans le courant du mois de juin, des informations plus précises vous seront communiquées sur la teneur des ateliers, les modalités d'inscription et la nouvelle tarification.

Afin d'organiser au mieux ces nouveaux temps périscolaires, nous avons besoin de connaître vos intentions quant à la participation de votre (vos) enfant(s) aux ateliers, ainsi qu'à l'accueil du mercredi après-midi. Aussi, nous vous demandons :

- de prendre connaissance des informations qui suivent avec la plus grande attention,
- de bien vouloir retourner le questionnaire figurant en page 3 dans les délais impartis.

Par avance, nous vous remercions de votre collaboration.

Daniel Vachez,
Maire de Noisiel.

Michèle Bourgasser,
Maire-adjointe chargée de l'Éducation
et de la Culture.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7 h	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8 h 30	Éducation nationale	Éducation nationale	Éducation nationale	Éducation nationale	Éducation nationale
11 h 30	Pause méridienne	Pause méridienne	Accueil de loisirs (seuls les enfants fréquentant l'accueil de loisirs sont accueillis en restauration)	Pause méridienne	Pause méridienne
13 h 30	Éducation nationale	Éducation nationale		Éducation nationale	Éducation nationale
15 h 45	Étude courte-échelle et/ou Accueil périscolaire	Activités P.E.D.T. (Projet éducatif de territoire)		Étude courte-échelle et/ou Accueil périscolaire	Activités P.E.D.T. (Projet éducatif de territoire)
17 h 15		Accueil périscolaire			Accueil périscolaire
19 h					

Groupes scolaires : Bois-de-la-Grange, Allée-des Bois, les Tilleuls

Vos enfants se sont initiés aux échecs, ont découvert la danse hip-hop ou l'astronomie, le soir, après l'école... tout cela grâce au Projet éducatif local, le P.E.L.

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, pour la rentrée 2013, le Projet éducatif de territoire (P.E.D.T.) sera mis en place. Son fonctionnement sera identique à celui du P.E.L.

Les ateliers seront proposés deux jours par semaine, de 15 h 45 à 17 h 15 (voir planning ci-contre).
Les enfants pourront expérimenter de nouvelles activités artistiques, culturelles, sportives ou scientifiques.

Ces ateliers seront gratuits et encadrés par des animateurs qualifiés.



Coupon à compléter et à remettre à l'enseignant de votre enfant avant le 21 mai 2013



Pour l'année scolaire 2013-2014 :

- ⇒ Mon enfant participera aux activités du P.E.D.T. (de 15 h 45 à 17 h 15 les mardis et vendredis) **oui** **non**
- ⇒ Mon enfant fréquentera l'accueil périscolaire du soir (à partir de 17 h 15 les mardis et vendredis ; à partir de 15 h 45 les lundis et jeudis) **oui** **non**
- ⇒ Mon enfant fréquentera l'accueil de loisirs du mercredi et la restauration organisée dans ce cadre (à partir de 11 h 30) **oui** **non**

Nom et prénom de l'enfant :

École : Classe :

Ce questionnaire ne fait pas office de document d'inscription. Il a pour objectif de mieux préparer la prochaine rentrée scolaire.